



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Taux de participation au dépistage organisé des cancers

Question écrite n° 17022

Texte de la question

M. Michel Lauzzana appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur le taux de participation au dépistage organisé des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus. Un dépistage régulier permet de détecter un cancer le plus tôt possible. Le diagnostic précoce des cancers optimise la prise en charge et améliore son efficacité, notamment grâce à des traitements moins lourds pour de meilleures chances de guérison. Toutefois, les taux d'adhésion aux campagnes de dépistages sont disparates selon les départements. Il pourrait être envisagé de réunir l'ensemble des acteurs au niveau national (centres régionaux de dépistage des cancers, CNAM, mutuelles, MSA) afin de coordonner les actions notamment en matière « d'aller-vers » pour les publics les plus éloignés. Il lui demande ainsi ce qu'il entend mettre en œuvre pour augmenter significativement le taux d'adhésion aux trois cancers concernés par le dépistage organisé et pour accentuer les démarches de coordination entre les différentes parties prenantes auprès du public.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lauzzana](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17022

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2752

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)